

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits

Nom du puits	Hull Foundry Well
Numéro du puits	AZ21
MRC	Gatineau
Municipalité	Gatineau

2. Informations générales sur l'inspection

Inspecteur	Myriam Cadotte
Inspecteur	Johnson Predin
Accompagné de	
Système géodésique	NAD 83
Format des coordonnées	Degré décimaux
Type inspection	Complète
Date	2019-10-30
Vérification sécurité	Effectuée
Heure de début et fin	12h00 à 13h00
Conditions météorologiques	Pluie intermittente
Température ambiante (°C)	15

3. Instruments utilisés

Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-52Cx DéTECTEUR magnétique	
GPS Garmin GPSMAP 64ST	

4. Personne(s) rencontrée(s)

#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1	53-54	53-54	53-54	
2				
3				
4				

Témoignages

1	53-54
2	
3	
4	

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain

Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain

Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Béton / Bitume

7. Indices en surface d'anciens forages

Type	Mode de récupération suggéré
Aucun	
	Commentaires
Stationnements	

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	45,4333611	-75,7302222	Oui	
SIGPEG	45,4334	-75,7302	Oui	
Agent de sécurité de la	45,43442	-75,72992	Oui	

9. Localisation du puits

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Aucune observation		
Commentaires		
Aucune détection caractéristique d'un puits.		

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits

Élément à vérifier	Description	Commentaires
Tête de puits		
Évent de surface		
Profondeur des tubages (cm)		
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)		
Diamètre du tubage extérieur (cm)		
Présence d'une plaque soudée sur le tubage		
Présence de ciment obturant le tubage		
Test de l'eau savonneuse		
Panneau d'identification		
Les coordonnées GPS de précision ont été prises		

11. Émanation et migration

Point de mesure	%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent		
#1 À l'intérieur de 50 centimètres		
#2 À l'intérieur de 50 centimètres		
#1 À 4 mètres		
#2 À 4 mètres		
#3 À 4 mètres		
#4 À 4 mètres		
Si les valeurs sont >25% LIE à l'intérieur de 50 cm ou à 4 m, faire les mesures aux 4 coins cardinaux de la limite de migration jusqu'à un maximum de 75 m et à toutes places où des indices de migrations sont visibles		
Commentaires		

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations

Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé	Non	
Risque pour l'environnement	Non-applicable	
Reprendre la recherche	Non	
Statut	Non-localisable	
Coupe du tubage	Non-applicable	
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable	
Pancarte	Non-applicable	
Prochaine inspection recommandée		
Autre		

Conclusion

L'inspection sur le site n'a pas été concluante. Une recherche documentaire complète a été réalisée et une inspection complète a été effectuée et le puits n'a pas été localisé. Il est possible que les tubages aient été retirés. Le puits est probablement situé sous des infrastructures. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-localisable.

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures		
Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Myriam Cadotte Inspecteur	53-54	2020-02-20
Johnson Predin Inspecteur	53-54	2020-02-19
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-02-19
Pierre-François Côté Inspecteur	53-54	2020-02-19

Photos de l'inspection

Photo 1	Vue de l'emplacement des coordonnées géographiques GDH et SIGPEG
	

RAPPORT D'INSPECTION DE PUITS INACTIF

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2

Vue sur le site de repérage
du puits

53-54
sur les
coordonnées
géographiques GDH et
SIGPEG au loin



Photo 3

Chemin d'accès

